PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 635 publiée le 13 mars 2018

BONNES NOUVELLES PASCALES À MOULINS

Dans notre lettre 546 du 15 juin 2016, nous saluions la décision de Mgr Percerou, évêque de Moulins, accordant, au bout de près de neuf années de célébration mensuelle, l'application hebdomadaire du motu proprio Summorum Pontificum aux fidèles de Moulins. Deux ans plus tard, et même s'il subsiste quelques points noirs, la communauté va pouvoir pour la première fois bénéficier du triduum pascal et se retrouver en fin d'année à Vichy pour les confirmations que Mgr Percerou conférera pour la première fois dans la forme extraordinaire du rite romain. Peu à peu, la paix fait son chemin dans le diocèse.

I - BREF HISTORIQUE DE LA MESSE TRADITIONNELLE À MOULINS

- De 1970 à 1985, **suppression totale** de la messe dans un cadre paroissial. Des messes non autorisées par le diocèse sont célébrées dans des garages ou chez des particuliers et permettent à un petit noyau de fidèles de résister.

- En 1985, le diocèse accorde la messe selon le **régime de l'indult de 1984**, première étape, mais très insuffisante en ce qu'elle tend à créer des « ghettos tradis ». À Moulins, c'est une chapelle du monastère de la Visitation, dans lequel mourut sainte Jeanne de Chantal, puis la chapelle de l'hôpital qui accueillent cette célébration.

- Ce régime d'indult perdure **jusqu'en 2005**, sans passage par la case Ecclesia Dei, qui, ailleurs, permet la présence de prêtres issus d'instituts entièrement dévoués à l'apostolat traditionnel.

- Entre 2005 et 2007, **interruption totale** des célébrations.

- En octobre 2007, **deux curés de la ville décident d'offrir une messe mensuelle** alors que leur évêque, à l'époque Mgr Roland, avait écrit dès le 8 juillet 2007 que le diocèse était déjà pourvu puisqu'il y avait une messe à Vichy (1). Sous la pression, les deux prêtres finiront par quitter le diocèse mais la célébration mensuelle est maintenue.

- En 2013, **le diocèse demande à l'Institut du Christ-Roi Souverain Prêtre** (ICRSP), qui dessert déjà Vichy depuis 2006, de s'occuper aussi de la célébration mensuelle à Moulins.

- Suite aux demandes instantes des fidèles, et au prix de quelques moments conflictuels, le 1er mai 2016, **Mgr Percerou publie une « Charte pour la célébration de la messe dans la forme extraordinaire de l'unique rite romain, chaque dimanche et fête, en l'église du Sacré-Cœur de Moulins »**. Quatre prêtres diocésains sont nommément désignés pour célébrer en alternance avec le chanoine de l'ICRSP. Le curé de la paroisse est invité à constituer une « équipe-relais » pour « coordonner la vie de la communauté ».

Image: 20180312171455_fd18.JPG

Article du "fonds diocésain", repris par les bulletins paroissiaux de Moulins.

II - LES BONNES NOUVELLES PASCALES

1) La messe des Cendres

Au prétexte que le mercredi des Cendres n'est ni un dimanche ni une fête d'obligation, les fidèles de Moulins n'avaient jusqu'à présent pas pu bénéficier de la messe qui ouvre le Carême. Cette année, pour la première fois, le vicaire général du diocèse, l'abbé Jean-Pierre Millet - qui est l'un des célébrants habituels de la forme extraordinaire à Moulins - a accepté de la célébrer. Et ce fut un succès puisque, à la grande surprise du célébrant, il y eut plus de 50 personnes, dont de nombreux enfants.

2) Le triduum

Lors de la messe des Cendres, le vicaire général a annoncé qu'il se rendait disponible pour célébrer lui-même le Jeudi saint et le Vendredi saint, permettant ainsi aux fidèles de bénéficier, là encore pour la première fois, du triduum pascal. Rappelons que le triduum pascal constitue le sommet de l'année chrétienne et que sa célébration rentre explicitement dans les dispositions du motu proprio Summorum Pontificum (lire ici notre lettre du 13 avril 2017).
Il y aura donc messe en l'église du Sacré-Cœur de Moulins le Jeudi saint à 18h30, une célébration le Vendredi saint à 18h30 et la messe du jour de Pâques, à l'horaire habituel, soit 17h30.

3) Les confirmations

Le chanoine Cosme Montjean, qui dessert actuellement les apostolats de Vichy et de Moulins pour l'Institut du Christ-Roi Souverain Prêtre, a annoncé lors de la dernière messe qu'il est venu célébrer à Moulins que Mgr Percerou avait accepté de conférer le sacrement de confirmation selon la forme extraordinaire du rite romain pour tous les confirmands du diocèse. La cérémonie se tiendra en l'église Saint-Louis de Vichy, le dimanche 2 décembre. Là encore, c'est une première.

III – LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1) **Nous n'ignorons pas que la situation à Moulins n'est pas entièrement satisfaisante, ne serait-ce que parce qu'il arrive aux célébrants diocésains de faire comprendre aux fidèles qu'ils célèbrent par devoir plus que par goût. Néanmoins, ils le font. L'horaire – 17h30 – n'a vraiment rien de très facile non plus et est tout sauf un horaire familial.** Cependant la messe se célèbre en centre-ville, dans la plus importante église de la ville après la cathédrale (2). En cette période de Carême, temps de pénitence avant la joie de la Résurrection, nous avons choisi de saluer les petits pas accomplis en vue de la pleine satisfaction des attentes de la communauté traditionnelle diocésaine.

2) En début d'année, **un article intitulé « Connaissez-vous la forme extraordinaire de la messe ? » a été mis à disposition des bulletins paroissiaux du diocèse** par les services de l'évêché. Illustré d'une photo du vicaire général au moment de l'élévation, sa rédaction a été confiée aux fidèles Summorum Pontificum de Moulins, qui ont apprécié de pouvoir ainsi présenter, succinctement mais clairement, les principales caractéristiques de la liturgie traditionnelle.

3) Depuis 10 ans, sans prétendre à l'exhaustivité, nous savons que **les communautés traditionnelles du diocèse de Moulins ont donné au moins 5 prêtres à l'Église** (FSSPX, FSSP, ICRSP, Chanoines de Lagrasse et diocèse de Toulon). Une fécondité sacerdotale à rapprocher de celle de la forme ordinaire qui ne compte pour l'heure qu'un seul séminariste en formation.

4) « Au sein de l'Église, on est confrontés à une grande diversité des sensibilités. Cela induit forcément un risque de repli entre les différentes chapelles : progressistes, charismatiques, tenants de la tradition, etc. Je crois que la mission d'un évêque, c'est aussi de faire communier toutes ces familles. Il y a là un vrai défi», estimait Mgr Percerou en février 2013 dans un entretien donné à La Semaine de l'Allier. Cinq ans plus tard, l'évêque de Moulins semble fidèle à son ambition. Comme l'illustre la création d'un pèlerinage diocésain au sanctuaire pour la paix de Souvigny, Mgr Percerou semble sincèrement dévoué à la recherche de la paix. **Peut-on lui suggérer de profiter de ce pèlerinage diocésain pour y célébrer un jour, personnellement, la forme extraordinaire et donner ainsi un témoignage vivant et fort de la paix liturgique ?**

---

(1) « *Soyons clairs : le motu proprio ne changera pas grand-chose, en pratique, dans notre diocèse. Pour l'essentiel ce qui devait être fait l'a été. Vous pouvez rappeler que depuis plusieurs mois, j'ai nommé un vicaire à temps partiel à la paroisse de Vichy, pour y assurer la célébration régulière d'une messe dominicale en latin selon le missel de 1962. Les personnes qui le souhaitent peuvent donc rejoindre ce lieu. Il dépendra désormais de l'autorité des curés de répondre aux demandes occasionnelles de mariages ou d'obsèques selon le missel de 1962. Je compte sur votre jugement pastoral et sur votre bienveillance pour gérer cette situation délicate avec justice et charité.* » (Lettre de Mgr Roland à ses prêtres, 8 juillet 2007).
(2) Même chose à Vichy où, depuis un an, la communauté est accueillie dans l'église Saint-Louis, en centre-ville, au lieu d'une chapelle d'école.